

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 20

6 janvier 2009

SOMMAIRE

3Nations S.A.	927	Franklin Templeton Investment Funds ...	923
A & AHDP S.A.	956	G.C.I. Mines S.A.	917
Alalban S.A.	919	Greywalls S.A.	917
Allco European Property Financing S.à r.l.	928	G&V Capital Europe S.A.	924
Allco Finance Group (Luxembourg Hol- dings) S.à r.l.	918	Halsey Group S.à r.l.	923
Allco Luxembourg Cergy Company no. 1 S.à r.l.	915	Immo Capellen S.A.	915
Allco Luxembourg Cergy Holding Compa- ny S.à r.l.	917	Innoclean S.A.	916
Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.	928	International Programs Development S.A.	926
Babcock & Brown Arkadia S.à r.l.	924	JAC Investments S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF")	935
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	926	KD Europe S.à r.l.	929
Babcock & Brown Helios Lux S.à.r.l.	922	Land of Art S.A.	922
Bakapa S.à r.l.	921	Landsbanki Luxembourg Investment Fund	922
Betac S.A.	918	L.F. Junior S. à r.l.	920
Bruskort International S.à.r.l.	923	Luxys S.A.	959
Caisrelux	950	Mangrove II Founders S.C.	953
Continental Motor Inns (Luxembourg) S.A.	927	Mangrove Investment Partners	953
Costasol Properties S.A.	926	Media Marketing Communication	921
C.R.Q. S.A.	919	Modernac S.A.	944
Cucina (BC) Luxco	916	Multimet S.A.	954
Demag Holding, Sàrl	918	Multimet S.A. - SPF	954
DIC Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch	925	NeWeb Holding S.A.	924
Dima S.A.	920	Palamon Collection S.à r.l.	948
Dog International S.à r.l.	916	Princess Group S.à.r.l.	921
Dresdner Leasing 2 S.à.r.l.	932	Rhein Securities Holding S.à r.l.	914
Duchess II CDO S.A.	960	Roi Trading Holding S.A.	925
EastNets LU S.A.	928	Roi Trading Holding S.A.	925
Euro Mall Ventures S.à r.l.	927	S.A. Hunter's	914
Europa Nickel S.à r.l.	960	SELF B Investments S.à r.l.	919
Fachmart Robert Steinhäuser	920	Sit PSF S.A.	957
		S.P.I.C. S.A.	914
		Vivartia Luxembourg S.A.	959
		WP XII Investments S.à r.l.	915

Rhein Securities Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 117.439.

—
Extrait des cessions de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales entre associés en date du 20 février 2007, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg: 474 parts sociales

JOANNE KELLY ayant son siège social à Broughton House, London Road, Dunton Green, Sevenoaks, Kent, TN13 2TE, Angleterre: 26 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme
Pour réquisition et publication
RHEIN SECURITIES HOLDING S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008156044/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

S.A. Hunter's, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 96.138.

—
Extrait des résolutions

prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 juillet 2008

1. L'assemblée générale prend note de la démission du commissaire aux comptes Monsieur Justin DOSTERT, 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig et décide de nommer en remplacement la société STRATEGO INTERNATIONAL SARL, 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme
STRATEGO INTERNATIONAL SARL
Signature

Référence de publication: 2008156073/792/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

S.P.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.920.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/08.

S.P.I.C. S.A.
Marie-Fiore RIES-BONANI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008156445/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04926. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

WP XII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 140.798.

—
Mise à jour des informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

- Madame Ute Bräuer

dont l'adresse est désormais la suivante: 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

WP XII Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008156049/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Immo Capellen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».

R.C.S. Luxembourg B 106.434.

—
Extrait d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 2 décembre 2008 que les actionnaires ont décidé de nommer M. Jean-Marc Demerdjian, né le 23 mars 1966 à Marseille, France, demeurant au 62, Allée des Vaudrans, 1302 Marseille, France, administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de la Société au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour Immo Capellen S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008156051/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Allco Luxembourg Cergy Company no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.661.

—
M. Cornelius Martin BECHTEL et Mme Virginie DOHOGNE ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie B avec effet au 3 décembre 2008.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Allco Luxembourg Cergy Company no 1 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008156289/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Innoclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 52.694.

—
Extrait d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 2 décembre 2008 que les actionnaires ont décidé de nommer M. Jean-Marc Demerdjian, né le 23 mars 1966 à Marseille, France, demeurant au 62, Allée des Vaudrans, 13012 Marseille, France, administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de la Société au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour Innoclean S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008156053/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.134,98.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 130.726.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société prises en date du 26 novembre 2008

En date du 26 novembre 2008, l'Assemblée Générale a pris la résolutions suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Poler Dwight M. de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Cucina (BC) Luxco

Signature

Référence de publication: 2008156056/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Dog International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 111.751.

—
Rectificatif, celui-ci annule le précédent enregistrement sous LSO-CV09669 du 31 octobre 2008 et déposé au registre de commerce et des sociétés le 12 novembre 2008 sous le numéro L080165913.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008158953/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01427. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

G.C.I. Mines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.347.

—
Extrait des résolutions

prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 novembre 2008

1. La démission des Administrateurs suivants est acceptée avec effet immédiat:
 - Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant à 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg.
 - Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant à 53 bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.
 - Monsieur Claude SCHROEDER, demeurant à 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen.
2. La démission du Commissaire aux comptes, STRATEGO INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Dominique FONTAINE

Référence de publication: 2008156072/792/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Greywalls S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 52.324.

—
Extrait des résolutions

prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 novembre 2008

1. La démission des Administrateurs suivants est acceptée avec effet immédiat et décharge leur est donnée:
 - Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant à 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg
 - Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant à 53 bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.
 - STRATEGO INTERNATIONAL SARL ayant son siège social à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
3. La démission du Commissaire aux comptes, Monsieur Didier PILIER, demeurant à 13/B, rue de Cérroux, B-1380 Lasne est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Dominique FONTAINE

Référence de publication: 2008156071/792/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Allco Luxembourg Cergy Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 136.530.

M. Cornelius Martin BECHTEL et Mme Virginie DOHOGNE ont démissionné de leur mandat de gérant B avec effet au 3 décembre 2008.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour Allco Luxembourg Cergy Holding Company 1 S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008156291/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.350.

M. Cornelius Martin BECHTEL, M. Hugo FROMENT et Mme Virginie DOHOGNE ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie B avec effet au 3 décembre 2008.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme
Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008156296/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Betac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.610.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158935/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06399. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Demag Holding, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 88.342.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 21 février 2008, les gérants de la Société ont:

- accepté la démission de Dr. Alexander Gehrke avec effet au 31 décembre 2007 en tant que membre du Comité Exécutif de la Société;

- nommé Markus Trierweiler, en tant que membre du Comité Exécutif de la Société avec effet au 20 février 2008 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Comité Exécutif de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15. novembre 1962 à Constance en Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Comité Exécutif
--	-----------------

Markus Trierweiler, né le 11 février 1969 à Trèves en Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Comité Exécutif
--	-----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Demag Holding S.à r.l.
Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2008156446/7441/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04962. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

SELF B Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.437.

L'adresse de Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., associé unique de Self B Investments S.à r.l., a été transférée au 5, rue de Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Ce changement fait suite à la décision de l'associé unique de Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., datée du 20 mai 2008, de transférer le siège social de la société.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008156442/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Alban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.942.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/08.

ALALBAN S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008156450/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04929. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.865.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 novembre 2008

Résolution

Suite aux démissions de Monsieur John Troisfontaines et de HRT Révision de leur mandat respectif, l'assemblée décide de nommer:

Administrateur:

- Madame Stéphanie Bouju, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Commissaire aux Comptes:

- Picigiemme S.à r.l., avec siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker.

Les mandats viendront à échéance à l'assemblée tenue en 2009.

Luxembourg, le 30 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008156428/9120/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Fachmart Robert Steinhäuser, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.444.

Constituée par-devant Me Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1988, acte publié au Mémorial C no 70 du 21 mars 1989, modifié par-devant Me Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1994, acte publié au Mémorial C no 190 du 27 avril 1995, modifié par-devant le même notaire, en date du 25 septembre 1996, acte publié au Mémorial C no 658 du 18 décembre 1996, modifié par-devant le même notaire, en date du 17 septembre 1997, acte publié au Mémorial C no 45 du 21 janvier 1998, modifié par-devant le même notaire, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 698 du 7 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FACHMART ROBERT STEINHÄUSER

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008156484/1261/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03147. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Dima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.132.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008156454/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03934. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

L.F. Junior S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 22, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 41.781.

Il résulte d'actes de cession du 17.09.2008 que l'intégralité des parts sociales est en possession de la société à responsabilité limitée LIBRAIRIE FRANCAISE, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes, inscrite au R.C. de Luxembourg sous le numéro B 13.356.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Fiduciaire B+C S.à.r.l.

3, rue des Feyers

L-1537 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008156459/7759/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Bakapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.
R.C.S. Luxembourg B 129.740.

Constituée en date du 29 juin 2007 par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C no 1808 du 27 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BAKAPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008156481/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03073. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Princess Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.446.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 85.011.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008156460/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05630. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Media Marketing Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 107.228.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 décembre 2008

Première résolution

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet au 2 décembre 2008 de Monsieur Stéphane MORELLE de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouveaux administrateurs Messieurs Massimo GILOTTI et Karl LOUARN (tous deux demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg), jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2010.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Jean-Pierre WILWERDING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008156517/1267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Land of Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 77.005.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156514/1109/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04997. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Landsbanki Luxembourg Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.517.

Messieurs Gunnar Thoroddsen, Halldor Jonsson, Arni S. Petursson, Stefán H. Stefánsson et Sigurdur Oli. Hákonarson sont à omettre du conseil d'administration de Landsbanki Luxembourg Investment Fund. Ces personnes ont démissionné de leur poste d'administrateur le 24 octobre 2008.

Monsieur Jonathan Carey, résidant, 1 Grosvenor Place, London SW1X 7JJ a été nommé administrateur le 24 octobre 2008, jusqu'à la prochaine assemblée en 2009

Monsieur Matthias Maertens, résident, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange a été nommé administrateur le 24 octobre 2008, jusqu'à la prochaine assemblée en 2009

Monsieur Garth Lorimer Turner, résidant, Cumberland House, 1 Victoria Street, Hamilton HM 11 Bermuda a été nommé administrateur le 24 octobre 2008, jusqu'à la prochaine assemblée en 2009.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Pour Landsbanki Luxembourg Investment Fund.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2008156513/1177/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Babcock & Brown Helios Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.495.

Extrait suite aux changements de gérants

Par la résolution des actionnaires du 31 octobre 2008, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Christian Terberger, né le 27 octobre 1953 à Frankfurt/Main en Allemagne domicilié professionnellement au 4 rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;

- de nommer Mark Dunstan, né le 11 février 1962 à Melbourne en Australie domicilié professionnellement au 4 rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Caroline BONALD / Yves ELSÉN

Manager / Manager

Référence de publication: 2008156081/8106/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Franklin Templeton Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.177.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg le 28 novembre 2008, que:

1) Les mandats d'administrateurs de L'Honorable Nicholas F. Brady, Trevor Trefgarne, Monsieur le Duc d'Abercorn KG James Hamilton, Dr J.B. Mark Mobius, Gregory E. Johnson, Vijay C. Advani, Mark G. Holowesko, Gregory E. McGowan, Richard Frank, Geoffrey A. Langlands, David E. Smart et James Hung ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

2) La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été renommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour Franklin Templeton Investment Funds

Signature

Référence de publication: 2008156085/1281/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Halsey Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.579.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la Société le 28 Octobre 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 28 octobre 2008 que la démission de Daphné Ribot, membre du comité exécutif, demeurant professionnellement au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, a été acceptée et ceci avec effet au 22 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008156417/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Bruskort International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.345.

—
Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juin 1999, acte publié au Mémorial C no 657 du 30 août 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 27 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n° 2241 du 9 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRUSKORT INTERNATIONAL S. à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008156397/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04322. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Babcock & Brown Arkadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.472,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.302.

—
Extrait suite au changement de gérant

Par la résolution des actionnaires du 31 octobre 2008, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Christian Terberger, né le 27 octobre 1953 à Frankfurt/Main en Allemagne domicilié professionnellement au 4 rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Yves ELSEN
Manager

Référence de publication: 2008156082/8106/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

NeWeb Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 77.062.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue au siège social de la société le 3 novembre 2008 à 10.00 heures*

Sont renommés administrateurs de la Société pour une durée de 6 ans:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Expert Comptable, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée de 6 ans:

Van Cauter S.à.r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008156076/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

G&V Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.695.

—
EXTRAIT

L'administrateur de catégorie A Mademoiselle Isabella Luzzi a déménagé du 24, Spranger's Yard, Crow Street, IRL-DUBLIN 2 Dublin au 87, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008156541/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Roi Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 36.102.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156511/1403/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Roi Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 36.102.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156512/1403/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

DIC Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.430.

Ouverture de succursale

Conformément à l'Art. 160-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, le Conseil d'administration de la Société DIC Hungary Société à responsabilité limitée (registered Hungarian name: DIC Hungary Kft), a décidé en date du 24 novembre 2008, de constituer la succursale suivante: DIC Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch

- Le siège social est établi au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- L'objet principal de la Succursale Luxembourgeoise sera la gestion et l'administration de certaines opérations financières de la Société indépendamment des activités conduites par la Société mère sise en Hongrie;

- La société DIC Hungary Société à responsabilité limitée ayant son siège social sis Wesselényi utca 16., 1077 Budapest (Hongrie) est immatriculée auprès du Registre de Commerce de Budapest (Hongrie) sous le numéro 01-09-904196;

- Les personnes ayant le pouvoir d'engager la Société sont:

* M. Simon Patrick Edwards né le 2 octobre 1962 à Gosport (Royaume Uni), Administrateur Délégué;

* M. Andrew Richard Hornagold Wright, né le 6 juin 1974 à Hastings (Royaume Uni), Administrateur Délégué et;

* Mme Julia Varga, née le 27 août 1952 Sopronhorpacs (Hongrie).

Tous trois résidant professionnellement Wesselényi utca 16, 1077 Budapest (Hongrie).

- Est nommé Représentant Permanent de la Succursale, Monsieur Guibert Richard, né le 18 mars 1974 à Namur (Belgique), résidant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2550 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Fondée de pouvoir (par procuration)

Signatures

Référence de publication: 2008156528/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.643.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

—
Extrait suite au changement de gérant

Par la résolution des actionnaires du 31 octobre 2008, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Christian Terberger, né le 27 octobre 1953 à Frankfurt/Main en Allemagne domicilié professionnellement au 4 rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Caroline BONALD / Yves ELSEN

Manager / Manager

Référence de publication: 2008156083/8106/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

International Programs Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 41.569.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008158860/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06137. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Costasol Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.864.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 septembre 2008 que:

- Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs:

* Mme Francesca BERTINELLI, demeurant Via Martiri Dei Lager, 65 à I-06100 Perugia;

* Mme Rita DOTTORI, demeurant Via Martiri Dei Lager, 65 à I-06100 Perugia.

- Ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

* M. Victor SALWANIS, administrateur de sociétés, né le 19 novembre 1955 à Ondurman (Soudan), demeurant Via delle caravelle 4, Ferro de cavallo, Perugia - Italie

* M. Asefaw ASMEROM, administrateur de sociétés, né le 16 avril 1960 à Asmara (Erythrée), demeurant à 1710 Prince of Wales drive, Ottawa, Canada K2C 1P4.

- Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008156530/677/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 931.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.324.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2008:

En date du 1^{er} décembre 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Monsieur Karim HABRA en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2008,

de nommer

- Monsieur Ladislav NUSSBAUER, né le 26 juin 1966 à Plzen, République Tchèque ayant comme adresse, Karlovo Namesti 10, CZ-120 00 Prague, République Tchèque,

en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2008 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Euro Mall Ventures S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008156046/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

3Nations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.083.

—
Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 septembre 2002, acte publié au Mémorial C no 1578 du 4 novembre 2002.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3Nations S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008156395/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04319. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Continental Motor Inns (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünwald.

R.C.S. Luxembourg B 8.505.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008156363/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05026. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.291.

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL et Madame Virginie DOHOGNE ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie B avec effet au 3 décembre 2008.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008156298/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Allco European Property Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.992.

M. Cornelius Martin BECHTEL et Mme Virginie DOHOGNE ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie B avec effet au 3 décembre 2008.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Allco European Property Financing S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008156304/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

EastNets LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 75.294.

Extrait des résolutions

prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 juin 2008

1. La démission de Monsieur Maurice BOUSIN demeurant 27/5, avenue Montjoie à B-1180 Uccle, au poste d'administrateur est acceptée avec effet immédiat.

La société EastNets Europe S.A., avec son siège social au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg est nommée administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

2. La démission de la société ASM 65, avec son siège social au 27, avenue Montjoie à B-1180 Uccle, au poste de délégué à la gestion journalière est acceptée avec effet immédiat.

La société EastNets Europe S.A., avec son siège social au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg est nommée délégué à la gestion journalière avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2012 et pourra engager seule la société.

Pour extrait conforme
Hazem MULHIM

Référence de publication: 2008156070/792/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

KD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.480.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den ersten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft KÖLN-DÜSSELDORFER Deutsche Rheinschiffahrt Aktiengesellschaft, mit Sitz in D-50667 Köln, Frankenwerft 35, eingetragen im Handelsregister-Nr. HRB 10959 Amtsgericht Düsseldorf,

hier vertreten durch Herrn Klaus Haderer, wohnhaft in D-50735 Köln, Riehler Gürtel 8, Vorstand, und Herrn Norbert Schmitz, wohnhaft in D-50931 Köln, Universitätsstrasse 79, Vorstand,

welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparentin gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb der Schifffahrt auf dem Rhein, seinen Nebenflüssen und sonstigen Binnengewässern in Europa sowie jede hiermit wirtschaftlich zusammenhängende Betätigung, insbesondere die Erbringung von gastronomischen Leistungen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet "KD Europe S. à r.l.".

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweihunderttausend Euro (200.000,- €) und ist in zweihundert (200) Anteile zu je tausend Euro (1.000,- €) eingeteilt. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenstücken zu stellen, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erfordert; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, geleitet und verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Falls die Gesellschafterversammlung, nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen.

Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer bei der Ausübung ihres Amtes keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von der Mehrheit der Gesellschafter die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Beschlüsse betreffend die Abänderung der Statuten sind nur rechtswirksam wenn sie von allen Gesellschaftern angenommen werden.

4. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung-Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung

Alle zweihundert (200) Anteile wurden gezeichnet von der Gesellschaft KÖLN-DÜSSELDORFER Deutsche Rheinschiffahrt Aktiengesellschaft, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zweihunderttausend Euro (200.000,- €) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf zweitausendfünfhundert euro geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-1930 Luxemburg, 68, avenue de la Liberté festgesetzt.

2) Als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KD-Europe S.à r.l." für eine unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Pierre THOLL, wohnhaft in L-7214 Bereldange, 29 rue Bellevue, technischer Geschäftsführer (gérant technique).
- Herr Gerhard BAUMANN, wohnhaft in D-50389 Wesseling, Karlsbaderstrasse 11, Geschäftsführer für den Bereich der Gastronomie.
- Herr Markus SCHWARTZ, wohnhaft in D-52353 Düren, Winand-Dammers-Str. 37, Geschäftsführer für den Bereich der Nautik.

Die Geschäftsführer haben die Befugnisse wie in Artikel 12 der Satzung erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern, wovon die des technischen Geschäftsführers zwingend vorhanden sein muss. Bei administrativen Angelegenheiten mit den Staatsverwaltungen und den Sozialversicherungen genügt die Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparentin darauf hingewiesen, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Vertreter der Komparentin ausdrücklich anerkennen.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Vertreter der Komparentin, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Klaus Hadelers, Norbert Schmitz, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. LAC/2008/48635. Reçu à 0,50%: mille euros (€ 1.000,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Dezember 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2008157681/9127/173.

(080186396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Dresdner Leasing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 118.887.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of September.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The company Dresdner Bank AG, a licensed bank incorporated under the laws of Germany, with registered office in Frankfurt, acting through its Luxembourg branch Dresdner Bank AG Niederlassung Luxembourg having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

here represented by M^e Cécile JAGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed 'ne varietur' by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, represents the entire share capital of Dresdner Leasing 2 S.à r.l, a private limited liability company („société à responsabilité limitée") having its registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 118.887, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 10, 2006 number 1898.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to amend the fifth paragraph of article 10 of the articles of incorporation in order to delete the currently existing second sentence of this paragraph which has the following content: "No board of managers may transact any business unless all managers in office are physically present or represented." And to replace it by "Meetings of the board of managers are quorate if a majority of the managers are present."

2. Decision to insert a seventh paragraph to article 10 allowing circular board resolutions to be validly passed.

After this had been set forth, the sole shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to amend the fifth paragraph of article 10 of the articles of incorporation in order to delete the currently existing second sentence of this paragraph which has the following content: "No board of managers may transact any business unless all managers in office are physically present or represented." In order to replace it by "Meetings of the board of managers are quorate if a majority of the managers is present."

Second resolution

The sole partner decides to add a seventh paragraph to article 10 allowing circular board resolutions to be validly passed. Such paragraph would be as follows: "Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication."

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 10 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

" **Art. 10.** The company is administered by at least two managers, not necessarily partners, appointed by the partners. The appointed managers will constitute a board of managers.

In dealing with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

The managers may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the board of managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

The meetings of the board of managers need to be held in Luxembourg. Meetings of the board of managers are quorate if a majority of the managers is present. Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of managers vote in favour of the resolution. Each manager has one vote unless he also acts as a proxyholder in which case he has two votes, one on behalf of himself and one as a proxy. The chairman of the board has no casting vote.

The Company may only be bound by the joint signatures of two managers unless any one manager or a third party has been authorised by a resolution of the board of managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000.- (one thousand euros).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société Dresdner Bank A.G, une banque ayant été constituée en Allemagne, avec siège social à Francfort agissant par sa succursale Dresdner Bank AG Niederlassung Luxembourg avec siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

ici représentée par M^e Cécile JAGER, mandataire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie précitée, représente l'entière du capital de Dresdner Leasing 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.887, constituée par acte du notaire instrumentant le 21 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 octobre 2006 numéro 1898.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Décision de modifier la seconde phrase du paragraphe cinq de l'article 10 des statuts de la société dont le contenu était le suivant: "Aucun Conseil de gérance ne pourra passer de transaction à condition que tous les gérants soient présents ou représentés" Et de remplacer cette phrase par „Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si une majorité des gérants est présente à la réunion.»

2. Décision d'ajouter un paragraphe sept à l'article 10 pour établir la validité de résolutions circulaires passées par le Conseil de gérance.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la seconde phrase du paragraphe 5 de l'article 10 des statuts dont le contenu était le suivant:

«Aucun Conseil de gérance ne pourra passer de transaction à condition que tous les gérants soient présents ou représentés.» Et de remplacer cette phrase par „ Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si une majorité des gérants est présente à la réunion.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'ajouter un paragraphe sept à l'article 10 pour établir la validité de résolutions circulaires passées par le Conseil de gérance. Ce paragraphe aura la teneur suivante:

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 10 des statuts de la société est modifié et sera comme suit:

« **Art. 10.** La société est administrée par au moins 2 gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les gérants désignés constitueront le Conseil de gérance

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants peuvent nommer un président du conseil de gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du conseil de gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du conseil de gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Le Conseil de gérance doit être tenu au Luxembourg. Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si une majorité des gérants est présente à la réunion. Les résolutions du Conseil de gérance sont passées valablement, si elles sont votées à la majorité simple des gérants en faveur de la résolution. Chaque gérant dispose d'un vote, sauf s'il agit également en tant que mandataire, dans quel cas il dispose de deux votes, un pour lui-même et un pour son mandant. Le président du Conseil de gérance n'a pas de vote prépondérant.

La société n'est engagée que par la signature conjointe de deux gérants, sauf si un gérant ou un tiers a été autorisé par une résolution du Conseil de gérance à engager la société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.»

Coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.000,- (mille Euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 septembre 2008, LAC/2008/37447. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008158556/202/151.

(080187655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

JAC Investments S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.500.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

has appeared:

Mr José Alberto de Camargo, director, residing at Rua Pequetita 111, Vila Olímpia, 04552-060 São Paulo, SP, Brasil here represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme which the founder declares to incorporate.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby formed under the name JAC Investments S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF") under the form of a "société anonyme" (stock company), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and more particularly by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as modified and by the law of 11 May 2007 relative to the private asset management company ("SPF") and by the present Articles.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

3.2. The Company can also, while always remaining within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF"), grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

3.3. It may not carry out any commercial activity.

3.4. It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

3.5. It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

3.6. The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

3.7. It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF").

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company can be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating on the conditions required for a statutory modification.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 50,000,- (fifty thousand Euros), divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of EUR 1,- (one Euro) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The authorized capital is set at EUR 1,000,000,- (one million Euros) divided into 1,000,000 (one million) shares with a par value of EUR 1,- (one Euro) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decisions of the shareholder(s) adopted in the manner required for amending these articles of incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years, ending five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting of Shareholders dated 27 November 2008, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Company.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), divided in two categories respectively, Director of Category A and Director of Category B, who need not to be shareholders.

10.2. In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least two Directors divided in two categories respectively, Director of Category A and Director of Category B, until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors. In such a case, the Board of Directors shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

10.3. The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors may elect a chairman within the directors of category A (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

11.4. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.6. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.7. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

11.8. Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2. The delegation to a director is subordinated to the prior authorization of the general assembly.

13.3. The first delegate director can be appointed by the first general shareholders' meeting.

13.4. The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, bound by the single signature of a Director of Category A or by the joint signature of a Director of Category A and of a Director of Category B or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

16.2. In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.3. Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least eight days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.4. A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

16.5. The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

16.6. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.7. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

16.8. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the second Friday of the month of May at 3 p.m.

Art. 18. Other General Meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent ten percent of the capital of the Company.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto, and also the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (SPF).

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin the day of incorporation and close on December 31, 2009.

The first ordinary general meeting will take place in 2010.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed by:

Mr José Alberto de Camargo, prenamed declares to subscribe to the 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of EUR 1,-(one Euro)

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) is as now at the disposal of the Company JAC Investments S.A. Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about 2,600.- Euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First Resolution:

The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

The number of Directors is set at two and that of the statutory auditors at one.

Third resolution:

The following are appointed Directors:

- Mr José Alberto de Camargo, director of Category A, with address at Rua Pequetita 111, Vila Olímpia, 04552-060 São Paulo, SP, Brasil

- Mr Luis Felipe de Camargo, director of Category B, with address at Rua Pequetita 111, Vila Olímpia, 04552-060 São Paulo, SP, Brasil

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2013.

Mr José Alberto de Camargo, prenamed is appointed Chairman of the Board of Directors.

In accordance with article 14 of the articles of incorporation, the Company shall be bound by the single signature of a director of Category A or by the joint signature of a director of Category A and of a director of Category B.

Fourth resolution:

Is elected as statutory auditor:

Eurofid S.à r.l., a company having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll L- 1882 Luxembourg

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December 2013.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur José Alberto de Camargo, directeur de sociétés, demeurant à Rua Pequetita 111, Vila Olímpia, 04552-060 São Paulo, SP, Brasil

Ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, par la présente, sous la dénomination JAC Investments S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), sous la forme d'une "société anonyme", régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et par la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial et par les présents statuts.

À tout moment, un actionnaire unique peut se joindre à un ou plusieurs actionnaires et, de la même manière, les actionnaires ultérieurs peuvent prendre les mesures appropriées pour rétablir le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société est établie par un actionnaire unique, il exercera les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour but l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. La société peut aussi, en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), accorder des avances et donner des garanties, particulièrement en faveur de sociétés et entités dans lesquelles elle a un intérêt, fournir une aide financière, des prêts, des avances ou des garanties et elle peut emprunter au moyen d'émissions d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

3.3. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.4. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.5. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.6. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.7. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5 Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), divisé en 50,000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (1 Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1,000,000,- (un million d' Euros) qui sera divisé en 1,000,000 (un millions) d'actions de EUR 1,- (1 Euro) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le cinquième anniversaire après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2008, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), divisé en deux catégories, respectivement Administrateur de catégorie A et Administrateur de catégorie B, actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé par au moins deux Administrateurs, divisé en deux catégories, respectivement Administrateur de catégorie A et Administrateur de catégorie B, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires notifiant l'existence de plus d'un actionnaire. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi les Administrateurs de catégorie A (le "Président"). Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

11.4. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

11.7. Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou courrier électronique. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

13.4. Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, par la signature individuelle d'un Administrateur de catégorie A ou par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat du commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins huit jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième vendredi de mai à 15.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Tout administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant dix pourcent du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale, même à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en nommant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création de la Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

M. José Alberto de Camargo, précité, déclare souscrire les 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société JAC Investments S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 2.600,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution:

L'adresse de la société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à deux et celui des commissaires à un.

Troisième résolution:

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur José Alberto de Camargo, Administrateur de catégorie A, demeurant Rua Pequetita 111, Vila Olímpia, 04552-060 São Paulo, Brasil

b) Monsieur Luis Felipe de Camargo, Administrateur de catégorie B, demeurant Rua Pequetita 111, Vila Olímpia, 04552-060 São Paulo, Brasil

Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Monsieur José Alberto de Camargo, précité, est nommé Président du Conseil d'Administration.

En accord avec l'article 14 des statuts, la Société sera engagée, par la signature individuelle d'un Administrateur de catégorie A ou par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

Quatrième résolution:

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Eurofid S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Son mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 décembre 2008. Relation: LAC/2008/44756. Reçu à 0,5 %: deux cent cinquante euros (250,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 DEC 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008157687/211/499.

(080186826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Modernac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.102.

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Modernac S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85102 and incorporated pursuant to a notarial deed on December 5, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"), number 567 of April 11, 2002. The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a notarial deed on August 30, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"), number 1595 of November 7, 2002.

The extraordinary general meeting is declared opened in the chair by Mr Lambert SCHROEDER, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Léna LAUER, employee, professionally residing in Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, employee, professionally residing in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Suppression of the reference of the nominal value of the shares.
2. Increase of share capital of the company by an amount of 3,000,000 SEK to raise it from its present amount of 12,402,000.- SEK to 15,402,000 SEK without issuing new shares.
3. Payment of the amount of 3,000,000 SEK in cash by the two shareholders in proportion of their shareholding.
4. Subsequent modification of the article 5 of the Article of Incorporation.
5. Suppression of the last paragraph of the Article 11 of the Articles of Incorporation.
6. Suppression of the following sentence in the first Paragraph of the Article 15 of the Articles of Incorporation "and for the first time in 2003."
7. Suppression of the following sentence in the first Paragraph of the Article 19 of the Articles of Incorporation "except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2002."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to suppress the reference of the nominal value of the shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million Swedish Krona (3,000,000.- SEK) to raise it from its present amount of twelve million four hundred and two thousand Swedish Korna (12,402,000.- SEK) to fifteen million four hundred and two thousand Swedish Krona (15,402,000.- SEK) without issuing new shares.

Subscription and Payment

The increase of capital has been subscribed by the existing shareholders of the Company and in the same proportion as their current shareholding in the Company.

The increase of capital has been entirely paid-in, so that the amount three million Swedish Krona (3,000,000.- SEK) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such capital increase, article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. "The corporate capital of the Company is set at fifteen million four hundred and two thousand Swedish Krona (15,402,000.- SEK) divided into thirteen thousand (13,000) shares without nominal value."

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to suppress the last paragraph of the Article 11 of the Articles of Incorporation.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to suppress the following sentence in the first Paragraph of the Article 15 of the Articles of Incorporation "and for the first time in 2003."

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to suppress the following sentence in the first Paragraph of the Article 19 of the Articles of Incorporation "except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2002.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately three thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Modernac S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 85102 et constituée suivant acte notarié en date du 5 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société") numéro 567 du 11 avril 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société") numéro 1595 du 7 novembre 2002.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Lambert SCHROEDER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Léna LAUER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie COQUILLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 2.- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de 3.000.000,- SEK pour le porter de son montant actuel de 12.402.000,- SEK à 15.402.000,- SEK sans émission d'actions nouvelles.
3. Paiement du montant de 3.000.000,- SEK en numéraire par les actionnaires dans la proportion de leur participation dans la société.
4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
5. Suppression du dernier alinéa de l'article 11 des statuts.
6. Suppression des termes "et pour la première fois en 2003" dans le premier alinéa de l'article 15 des statuts.
7. Suppression des termes "sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2002." dans le premier alinéa de l'article 19 des statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer la désignation de valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de trois millions de couronnes suédoises (SEK 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze millions quatre cent deux mille couronnes suédoises (SEK 12.402.000,-) à quinze millions quatre cent deux mille couronnes suédoises (SEK 15.402.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription - Paiement

L'augmentation de capital est souscrite par les actionnaires actuels dans la proportion de leur participation dans la société.

L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme de trois millions de couronnes suédoises (SEK 3.000.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social de la Société est fixé à quinze millions quatre cent deux mille couronnes suédoises (SEK 15.402.000,-) divisé en treize mille (13.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer le dernier alinéa de l'article 11 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer les termes "et pour la première fois en 2003" dans le premier alinéa de l'article 15 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer les termes "sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2002" dans le premier alinéa de l'article 19 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ trois mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SCHROEDER, L. LAUER, V. COQUILLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2008. Relation: EAC/2008/14681. Reçu mille quatre cent cinquante-six Euros quatre-vingt-sept Cents (291.374,78 à 0,5%=1.456,87 EUR).

Le Receveur ff. (signé): N. BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008157726/239/164.

(080186344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Palamon Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.908.150,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.968.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of June,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Palamon Collection S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 124 968, incorporated by deed acted on the 30th day of January 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 839 of May 10, 2007 whose articles of association have been amended by deed of the 5th day of June 2008, in process of publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 68,157 shares, representing the whole capital of the Company, are re-presented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 204,225 (two hundred four thousand two hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,703,925 (one million seven hundred three thousand nine hundred twenty-five euros) to EUR 1,908,150 (one million nine hundred eight thousand one hundred fifty euros) by the creation and issue of 8,169 (eight thousand one hundred sixty-nine) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 795,864 (seven hundred ninety-five thousand eight hundred sixty-four euros);

2. Subscription and payment of the 8,169 (eight thousand one hundred sixty-nine) new shares by way of contribution in cash, by its sole shareholder;

3. Amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such actions;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder, i.e.:

The company Palamon Collection Holdco S.à r.l. with registered address at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg; represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 204,225 (two hundred four thousand two hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,703,925 (one million seven hundred three thousand nine hundred twenty-five euros) to EUR 1,908,150 (one million nine hundred eight thousand one hundred fifty euros) by the creation and issue of 8,169 (eight thousand one hundred sixty-nine) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, to be subscribed on payment of a total share premium amounting to EUR 795,864 (seven hundred ninety-five thousand eight hundred sixty-four euros).

The sole shareholder resolves to record the subscription of 8,169 (eight thousand one hundred sixty-nine) new shares by himself, that is to say by Palamon Collection Holdco S.à r.l.

All the 8,169 (eight thousand one hundred sixty-nine) new shares and the share premium have been fully paid in cash so that the amount of EUR 1,000,089 (one million eighty-nine euros) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder accepts the subscription of the new shares, that is to say:

- The company Palamon Collection Holdco S.à r.l. prenamed, for 8,169 new shares as well as an amount of EUR 795,864 of share premium.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is fixed at EUR 1,908,150 (one million nine hundred eight thousand one hundred fifty euros) represented by 76,326 (seventy-six thousand three hundred twenty-six) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 7,400.- euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Palamon Collection S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 124 968 constituée suivant acte du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 839 du 10 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés par acte du 5 juin 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 68.157 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique ont été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 204.225 (deux cent quatre mille deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.703.925 (un million sept cent trois mille neuf cent vingt-cinq euros) à EUR 1.908.150 (un million neuf cent huit mille cent cinquante euros) par l'émission et la création de 8.169 (huit mille cent soixante-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et par le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 795.864 (sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-quatre euros);

2. Souscription et paiement des 8,169 (huit mille cent soixante-neuf) nouvelles parts sociales par apport en numéraire par son associé unique;

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique, à savoir:

La société Palamon Collection Holdco S.à r.l., ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée;

décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 204.225 (deux cent quatre mille deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.703.925 (un million sept cent trois mille neuf cent vingt-

cinq euros) à EUR 1.908.150 (un million neuf cent huit mille cent cinquante euros) par l'émission et la création de 8.169 (huit mille cent soixante-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune souscrite intégralement ainsi que d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 795.864 (sept cent quatre-vingt quinze mille huit cent soixante-quatre euros) et libérées par un apport en numéraire, d'un montant total EUR 1.000.089 (un million quatre-vingt neuf euros).

L'associé unique décide d'enregistrer la souscription de 8.169 (huit mille cent soixante-neuf) nouvelles parts sociales par lui-même, à savoir Palamon Collection Holdco S.à r.l.

L'entièreté des 8.169 (huit mille cent soixante-neuf) nouvelles parts sociales et la prime d'émission ont été intégralement payées en numéraire de sorte que EUR 1.000.089 (un million quatre-vingt neuf euros) sont à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en numéraire ont été présentés par-devant le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles, à savoir:

Palamon Collection Holdco S.à r.l., prédésignée, pour 8.169 nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de EUR 795.864.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.908.150 (un million neuf cent huit mille cent cinquante euros) divisé en 76.326 (soixante-seize mille trois cent vingt-six) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 7.400,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juin 2008. Relation: LAC/2008/25182. Reçu cinq mille euros et quarante-cinq cents (5.000,45 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} JUIL. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008157700/211/147.

(080186942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.009.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAISRELUX", ayant son siège social à Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39009, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 239 du 4 juin 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 200 du 10 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lambert SCHROEDER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie COQUILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David GONCALVES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 3 - Objet pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Objet. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés ou entreprises de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations financières, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-avant ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2) Augmentation du capital social à concurrence de sept cent treize mille deux cent soixante-quatre euros et soixante-quatorze cents (713.264,74 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cent trente-cinq euros et vingt-six cents (2.286.735,26 EUR) à un montant de trois millions d'euros (3.000.000 EUR) sans émission d'action nouvelle, mais par augmentation de la valeur nominale, moyennant versement en espèces.

3) Souscription et libération.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5) Modification du dernier alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, dernier alinéa. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé.

6) Suppression du dernier alinéa de l'article 11 des statuts.

7) Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Réviseur indépendant. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s) qui sont nommés par l'assemblée générale, pour une durée qui n'excède pas six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

8) Modification du 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 18. Procédure de vote, 1^{er} alinéa. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale.

9) Modification du dernier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 18. Procédure de vote, dernier alinéa

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateur ou par le dirigeant agréé.

10) Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. Affectation des bénéfices, 2^{ème} alinéa. Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet. "La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés ou entreprises de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations financières, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-avant ou à tout autre objet similaire ou connexe."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent treize mille deux cent soixante-quatre euros et soixante-quatorze cents (713.264,74 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cent trente-cinq euros et vingt-six cents (2.286.735,26 EUR) à un montant de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions.

Souscription et libération de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme sept cent treize mille deux cent soixante-quatre euros et soixante-quatorze cents (713.264,74 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) divisé en quinze mille (15.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration (dernier alinéa). "Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 11 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Réviseur indépendant. "La société est surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant qui sont nommés par l'assemblée générale, pour une durée qui n'excède pas six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 18. Procédure de vote (premier alinéa). "Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale."

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 18. Procédure de vote (dernier alinéa). "Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateur ou par le dirigeant agréé."

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. Affectation des bénéfices (deuxième alinéa). "Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité

ou une part du solde à un compte de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. SCHROEDER, V. COQUILLE, D. GONCALVES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 01 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14680. Reçu trois mille cinq cent soixante-six euros trente-deux cents 713.264,74,- € à 0,5% = 3.566,32 €.

Le Receveur ff. (signé): N.BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008157725/239/133.

(080186364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

**Mangrove II Founders S.C., Société Civile,
(anc. Mangrove Investment Partners).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg E 552.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de Mangrove Investment Partners. (ci-après nommée la "Société"), société civile, avec siège social à Luxembourg, 31, Bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E552, et constituée suivant acte notarié de M^e Henri Hellinckx, le 25 Novembre 2004, notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 370 du 23 avril 2005.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures et Mademoiselle Frédérique LEFÈVRE, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Hélène SUBTIL, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Mademoiselle Claire NUSBAUM, Juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le Président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les parts sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, sur lequel tous les associés représentés déclarent avoir été informés dans les formes contenues dans la procuration signée par chacun d'eux.

III.- Que par conséquent la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée est a les pouvoirs légaux pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Changement de la dénomination de Mangrove Investment Partners en MANGROVE II FOUNDERS S.C. et modification de l'article 1^{er} des statuts;

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de Mangrove Investment Partners en MANGROVE II FOUNDERS S.C.

2^{ème} Résolution

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

"Il est formé par les présentes une société civile qui prendra la dénomination de "MANGROVE II FOUNDERS S.C."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE, H. SUBTIL, C. NUSBAUM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49099. Reçu douze euros (12€),

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008157741/242/49.

(080186312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

**Multimet S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Multimét S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.678.

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la société "MULTIMET S.A.", une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32 678, constituée suivant acte notarié du 28 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 222 du 05 juillet 1990. Les statuts ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié daté du 29 décembre 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 647 du 17 août 2001, page 31018.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en "MULTIMET S.A. - SPF et modification afférente du premier alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts.

- Modification de l'article trois (3) deuxième alinéa des statuts de la Société comme suit:

"Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative."

- Modification de l'article quinze (15) des statuts de la Société;
- Mise à jour des statuts de la Société en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006 concernant les sociétés commerciales.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer intégralement l'objet social de la Société en adoptant celui relatif aux sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) régies par la loi du 11 mai 2007, de sorte que l'article DEUX (2) des statuts de la Société soit modifié en conséquence et ait désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

Suite à l'adoption par la Société de ce nouvel objet social sur les "SPF", l'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en "MULTIMET S.A. - SPF".

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}) premier alinéa des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. premier alinéa. "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "MULTIMET S.A. - SPF"."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article TROIS (3) des statuts de la Société, afin de donner à ce deuxième alinéa le nouveau texte suivant:

"Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide encore de modifier l'article QUINZE (15) des statuts de la Société faisant référence à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale (SPF), de sorte que cet article QUINZE (15) ait désormais la teneur suivante:

Art. 15. "La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006, concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, les articles QUATRE (4) et SIX (6) sont modifiés comme suit:

Art. 4. "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

Art. 6. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou

autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement les dispositions relatives au capital autorisé dans l'article TROIS (3) [alinéas 3,4,5, 6 et 7] des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14126. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 DEC. 2008.

Jean-Joseph WEGNER.

Référence de publication: 2008157701/239/115.

(080186411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

A & AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.470.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 octobre 2008, au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidé à l'unanimité d'accepter la démission du commissaire aux comptes, la société IDEPENDANT Sàrl, rétroactivement au 1^{er} janvier 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes:

- Monsieur David GIULIANI, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Rétroactivement pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, et pour une nouvelle durée de 4 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 le commissaire aux comptes nommé, Monsieur David GIULIANI, achève le mandat de celui qu'il remplace, la société IDEPENDANT Sàrl démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008156540/1109/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Sit PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sit PSF S.A.", avec siège social à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 697 du 29 septembre 1998, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.305.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1754 du 2 août 2007.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jérôme GRANDIDIER-BICHET, CEO, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Cyril DAGAND, chief financial officer, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

Le Président expose ensuite:

I.- Sur le vu de l'entière des titres au porteur, il résulte que les SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE (61.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.531.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'objet social de la société et refonte complète des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de procéder à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée:

Sit PSF S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion du traitement de données, le transfert de données enregistrées dans les systèmes informatiques, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communication.

Ces prestations sont étendues à la prestation de tous services d'agents de communication à la clientèle ainsi que tous services administratifs inhérents à l'activité professionnelle des sociétés d'assurances ou de réassurances, d'établissement de crédit, de professionnels du secteur financier (PSF), d'organismes de placement collectif (OPC) ou de fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, conformément aux dispositions de l'article 29-1 et de l'article 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La société pourra en outre agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques primaires ou d'opérateur de système informatiques secondaires ou de réseaux de communication auprès des sociétés d'assurances ou de réassurances, insti-

tutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placement collectif (OPC) ou fonds de pension organisés selon le droit luxembourgeois ou un droit étranger, ainsi que gérer le traitement de données, le transfert de données enregistrées dans les systèmes informatiques, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communication auprès de ces professionnels, conformément aux articles 29-3 et 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, ainsi que toute autre activité utile favorisant et développant la poursuite de son objet social.

Enfin la société peut établir des succursales ou autres établissements aussi bien au Grand-Duché du Luxembourg qu'en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.531.000,-) divisé en SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE (61.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à minimum deux administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Exceptionnellement, les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux minimum deux mandataires de son choix, administrateurs ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature conjointe des personnes à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs externes qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate nommés par l'organe chargé de l'administration qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans. L'organe chargé de l'administration de la société peut révoquer le(s) réviseur(s) d'entreprises à tout moment. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont rééligible(s).

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à € 18.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Grandidier-Bichet, C. Dagand, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 15 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15289. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2008.

MOUTRIER BLANCHE.

Référence de publication: 2008158547/272/122.

(080187884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Luxys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Gruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 25.252.

Constituée sous la dénomination de YVAN PAQUE (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 septembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 52 du 3 mars 1987, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 926 en date du 22 septembre 2005 pour prendre la dénomination de LUXYS S.A., dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1001 en date du 30 mai 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/12/2008.

Pour LUXYS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008156491/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04391. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Vivartia Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.716.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2008

- Est nommée administrateur classe A de la société Mme Maria Georgalou, employée privée, résidant professionnellement au 10 Ziridi Street, 15123 Marousi Greece, en remplacement de l'administrateur classe A démissionnaire M. Pandeli Economo, avec effet du 19 octobre 2007

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008156547/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 9 janvier 2008, que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate II S.à r.l. sise au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.366, a cédé 900 parts sociales de classe B de la Société qu'elle détenait, à la société incorporée sous le droit de l'île de Man Zala Center Ltd sise au 62 Bucks Road, Douglas, IMI 3AE Isle of Man, en sorte que, suite à ce transfert:

- Europa Real Estate II S.à r.l., précitée, détient désormais 7.200 parts sociales de classe A; et
- Zala Center Ltd, précitée, détient désormais 900 parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008156066/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Duchess II CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.339.

RECTIFICATIF

Veuillez rectifier l'inscription suivante faite en date du 17 mars 2008:

"Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue en son siège, le 19 décembre 2007, que:

(...)

En remplacement, a été nommée en qualité de réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée EURAUDIT S.à.r.l., au capital social de EUR 12.500,00, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.889, pour une durée déterminée du 19 décembre 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012."

La nomination d'EURAUDIT S.à.r.l. en qualité de réviseur d'entreprises est erronée.

Veuillez inscrire l'information suivante:

"Il résulte d'une décisions prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue en son siège, le 19 décembre 2007, que:

(...)

La société à responsabilité limitée EURAUDIT S.à.r.l., au capital social de EUR 12.500,00, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.889, a été nommée commissaire aux comptes pour une durée déterminée du 19 décembre 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012."

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour rectification

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008156518/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.